

**Délégation Transition Environnementale et
Énergétique**

Direction Environnement, Écologie, Énergie
Service Nature et Biodiversité

Votre interlocuteur : Nélia Dupire

Tél : 04 78 63 46 70

Email : ndupire@grandlyon.com

CR COMITÉ DE PILOTAGE N°2

**PLAN DE SAUVEGARDE HIRONDELLES
ET MARTINETS**

Date de la réunion : Mercredi 13 décembre 2023

Participants

Pierre Athanaze - Vice-président Métropole de Lyon
Séverine Hubert - DREAL- AURA-SEHN
Clément Cognet - SMIRIL
Christophe D'Adamo – LPO
Cyrille Frey - LPO
Eric Boglaenko - Mairie de Lyon
Maéva Renard - Mairie d'Ecully
Catherine Vial, Rillieux- La -Pape
Caroline Bersot, mairie de Francheville
Emmanuel De Vendin – Unis
Laurent Perriot - Fondation AJD
Pauline Provin - Bureau d'étude Biotope
Mme Berthier - Dardilly
Arnaud Monvoisin - Bureau d'étude Tauw pour Asur et Dynacité
Jean Claude Weidmann - Bureau d'étude Tauw pour Asur et Dynacité
Quicray Enguerrand - Bureau d'étude Ecosphère
Marion Baudouin – Direction de la maîtrise d'ouvrage / Métropole de Lyon.
Corinne Cucheval - Service nature et biodiversité /DEEE/ Métropole de Lyon
Nélia Dupire - Service nature et biodiversité /DEEE/Métropole de Lyon

Pour information

Clémentine Pruvost - Mairie de Grigny
Axelle Pourret - Mairie de Caluire et Cuire
Cloé Laurent - Ville de Lyon
Anaïs Henry - Direction adjointe du patrimoine végétal/ DVVN / Métropole de Lyon
Ludovic Badoil - Direction adjointe du patrimoine végétal/ DVVN / Métropole de Lyon
Romain Chazal - OFB
Serge Fontbonne - Alliade Habitat
Frédéric Wolf BTP - Rhône et Métropole
Jean Luc Tricot - Grand Lyon habitats

la métropole
GRANDLYON

Métropole de Lyon

DDUCV - SEDD

20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com

Au-delà de cette liste des participants récurrents, le CR est diffusé aux bailleurs sociaux, communes, associations naturalistes, professionnels du bâtiment, bureaux d'études actifs sur le territoire.

Objet de la réunion

En France, l'ensemble des espèces d'hirondelles et de martinets est protégé par la loi du 10 juillet 1976 et par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009. Cependant, on observe un déclin alarmant sur ces espèces. L'Hirondelle de fenêtre accuse une perte de 33 % de ses effectifs, l'Hirondelle rustique a perdu 41 % de ses effectifs et le Martinet noir a perdu 40 % de ses effectifs sur les 10 dernières années.

Force est de constater que le sujet est ancien par la loi mais nouveau dans les pratiques de fabrication et de rénovation de la ville.

À l'échelle de la Métropole de Lyon, 3 espèces de martinets (Martinet noir et Martinet à ventre blanc et Martinet pâle) et 2 espèces d'hirondelles (rustique et de fenêtre) sont nicheuses.

Ce déclin s'explique par plusieurs facteurs :

- La perte de 80 % de la biomasse des insectes en 30 ans, nourriture exclusive des martinets et hirondelles.
- L'utilisation massive des pesticides qui, en plus de réduire le nombre d'insectes, peuvent empoisonner les oiseaux.
- Les techniques de réfection des bâtiments et la modernisation des constructions, réduisant les possibilités de nidification de ces espèces.
- La chasse de ces espèces dans leurs quartiers d'hiver, ...

À l'aune du constat du déclin des Hirondelles et Martinets sur le territoire de la Métropole de Lyon, du nombre d'opérations d'aménagement, de rénovation, démolition et réhabilitation menées sur le territoire, du manque d'information des professionnels du bâtiment sur les enjeux de biodiversité et du bâti, la Métropole de Lyon s'est engagée à mettre en œuvre, notamment dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du vallon des hôpitaux, un plan de sauvegarde pour ces espèces pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire et des acteurs.

Avec l'appui de la ligue de protection pour les oiseaux (LPO), un plan d'action a été co-construit avec les acteurs du territoire, en 2002, et délibéré le 27 mars 2023.

La réunion a permis d'aborder les points suivants :

- Présentation du bilan des actions 2023 ;
- Proposition d'action pour 2024 ;
- Des retours d'expérience :
 - un bailleur social : Dynacité et ASUR dans le cadre d'une opération de travaux rénovation urbaine et d'isolation par l'extérieur, représentés par l'AMO écologue TAUW ;
 - un gestionnaire de milieu naturel engageant le suivi des colonies d'hirondelles dans son plan de gestion.
- Temps d'échange

Le présent compte-rendu ne rappelle que les principales conclusions et éléments de réflexions sur les actions à envisager. Le support de présentation est joint par mail au présent document.

Bilan 2023

Découverte du Martinet pâle sur le territoire de la métropole de Lyon. Est-ce l'effet du changement climatique, ou était-il déjà présent mais discret ?

Les actions prioritaires pour l'année 2023 ont été :

- L'identification de bâtiments pouvant accueillir des nichoirs à martinets affectés à la Métropole de Lyon à valeur d'exemplarité, et leur équipement de nichoirs.
- Le renforcement de colonies d'hirondelles par l'installation d'un bac à boue et la possibilité d'installer des nichoirs.
- La conception d'animations grand public, scolaires et pour les professionnels du bâtiment.
- La conception d'une plaquette grand public.
- La création et mise à disposition d'un guide technique, à destination des porteurs de projet de construction ou de rénovation et des habitants désireux de faire des travaux, pour mieux accompagner la conception d'un bâti favorable à ces espèces. La diffusion de ce support sera large et ciblera en particulier le service planification et droit des sols.
- La proposition de mesures dans la modification 4 du Plu-H.

Vous retrouverez tous les éléments ressources produits dans le cadre du plan (diagnostic, plan d'action, plaquette, guide, information sur les animations, sur le blog : <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/le-plan-de-sauvegarde-des-hirondelles-et-martinets/>

Pour les animations : contacter : leslie.favre@lpo.fr

Des exemplaires imprimés des guides et plaquettes seront diffusés au groupe de travail mais aussi aux syndicats de gestion de milieux naturels ou semi naturels, Communes, service de rénovation et aménagement, réseau d'acteurs sur la rénovation, chercheur en lien avec le projet de végétalisation des collectifs, autorité environnementale, bailleurs et de syndic architectes des bâtiments de France et aux services instructeurs des permis de construire.

À noter l'initiative de la ville de Lyon qui exige un diagnostic écologique préalable aux travaux sur façade. Cf : Charte du ravalement ville de Lyon : <https://www.lyon.fr/>; <https://cutt.ly/plaquette-LPO>

Voir diaporama joint.

Projet d'activité en 2024

Fiche	Intitulé de l'action	Priorité	2022	2023	2024	2025	2026
CS1-a	Etude sur l'utilisation des ressources et de l'espace par les hirondelles en contexte urbain - stage bibliographique	1					
CS1-b	Suivi écoologique d'une colonie	1					
CS2	Suivi de la colonie De Lattre de Tassigny	2					
CS3	Estimation de densité du Martinet noir	1					
CS4	Animation du plan et du réseau des bénévoles	1	Engagée				
CS4b	Bilan pluriannuel du plan						
DI1	Cartographie d'alerte en ligne Lizmap	1	Réalisée				
DI1b	Mise à jour annuelle du Lizmap	1	Réalisée				
DI2	Création d'un document général technique et juridique destiné notamment à la "chaîne du bâtiment"	1					
DI3	Diffusion d'information auprès des communes et du grand public	1	Engagée				
DI4	Collaboration avec ARS et EID concernant l'impact des traitements et promotion d'alternative	3					
DI5	Sensibilisation des différents publics par des animations	1	Engagée				
CR1	Création de bacs à boues pour l'Hirondelle de fenêtre	1	Engagée				
CR2	Restauration de la colonie d'hirondelles d'un quartier de Lyon	2					
CR3	Pose de nichoirs à martinets sur les édifices publics de la Métropole	2					
CR4	Approfondissement des connaissances des populations d'Hirondelles rustiques	2					
CR5	Création d'un réseau de centres équestres accueillants pour l'Hirondelle rustique	3					

A initier	Poursuivre	Réalisée	Abandonné
-----------	------------	----------	-----------

Les échanges

Quel est le taux d'occupation des nichoirs artificiels ?

R : le taux d'adoption est plus élevé si des colonies sont présentes à proximité et que le contexte est favorable (présence de ressource alimentaire mais aussi de matériaux de construction (boue notamment pour les hirondelles).

La distance maximum pour la collecte de boue pour une hirondelle est d'environ 300 m.

Quel est l'impact des produits de démoustication sur les oiseaux ?

Ces traitements ciblent les larves (proie des hirondelles) et impactent la phase de reproduction en limitant la ressource alimentaire. Un rapprochement avec l'EID (Entente interdépartementale pour la démoustication) et l'ARS (Agence régionale pour la santé) est à mener pour échanger sur des pratiques qui tiennent compte de l'enjeu hirondelle.

Quelles actions en milieu rural pour les hirondelles ?

L'année 2024 sera consacrée à l'étude et à la sensibilisation autour des hirondelles rustiques. Les propriétaires concernés par des colonies seront contactés pour engager des actions de préservation.

Les retours d'expérience

- ✓ **Présentation du SMIRIL (Syndicat Mixte du Rhône, des îles et lônes) sur le suivi des colonies d'hirondelles** dans le périmètre de risques technologiques. Bâtiments de l'usine Plymouth et le site de production des anciennes pépinières Chapelan.

Le déclin des colonies d'hirondelles, divisées par 2, entre 2014 et 2020, a conduit le SMIRIL à intégrer un suivi annuel de cette espèce, sur le site de Plymouth.

Le PPRT impose l'expropriation de l'industriel et la démolition de l'usine Plymouth ainsi que la relocalisation des pépinières. Le SMIRIL s'inquiète des modalités et de la temporalité de ces travaux sur les populations d'hirondelles.

Pierre Athanaze rassure le SMIRIL :

- Le terrain de Chapelan est propriété de la CNR. Le projet de ferme photovoltaïque nécessiterait une dérogation préfectorale, au titre de la loi Énergie, ce projet est actuellement interdit par le règlement du PPRT.

Le protocole de suivi écologique mené par le SMIRIL permettra d'évaluer le maintien des populations après la cessation de l'activité.

- Concernant le site de Plymouth, si un accord à l'amiable est trouvé (scénario le plus court) cela peut nécessiter 2,5 ans pour transférer l'intégralité des activités. Le devenir des bâtiments peut être requestionné pour une préservation partielle, à la fois, pour des enjeux naturels, historiques et liés au patrimoine industriel. Dans tous les cas, cela nécessitera une étude d'impact.

Enfin, le SMIRIL propose d'étendre le suivi des colonies aux communes limitrophes (cf : pj), dans le cadre d'un observatoire participatif et d'initier des animations de nichoirs à hirondelles. Aussi, le SMIRIL pourrait solliciter la LPO pour plus d'informations. Ces hypothèses de travail sont à creuser en 2024.

La LPO propose de créer un lien avec le réseau des bénévoles sur ce territoire.

- ✓ **Présentation du bureau d'études écologue Tauw pour Asur (Architecte) et Dynacité (bailleur) en charge de travaux de rénovation urbaine** avec démolition et isolation thermique par l'extérieur sur la ZAC des Alagniers à Rillieux-La-Pape.

La mission de l'écologue consistait à vérifier et quantifier la présence d'espèces protégées dans le bâti à rénover et à préciser les modalités des mesures préconisées pour éviter, réduire l'impact, le cas échéant compenser l'impact résiduel.

Ont été mis en œuvre :

- Formation des équipes et suivi du chantier (fiche de relevé d'observation, reporting).
- Protection des façades contre les colonisations d'oiseaux du chantier. Maintien de l'usage des filets pour limiter la colonisation d'oiseaux.
- MR3 : Mise en place d'une procédure d'urgence :
 - Mode opératoire d'urgence en cas d'observation d'individu non volant pendant les travaux.
 - Arrêter toute opération et identifier l'individu (chauve-souris ou oiseau) et l'emplacement.

Sont proposées des mesures d'accompagnement :

- Pose de gîtes et nichoirs de substitution.
- Sensibilisation des résidents du quartier :
 - Information directe au cours des prospections de terrain.
 - Réalisation d'ateliers auprès de l'école.
 - Mise en place de panneaux explicatifs.
- REX et anticipation des prochains chantiers sur la ZAC

Envisager une opération R&D pour une meilleure prise en compte des espèces dans la rénovation et notamment le nécessaire développement de produits isolants adaptés pour ce genre de chantier.

Cet aspect est crucial pour un opérateur car l'assurabilité des travaux est engagée si des détériorations (point de rosée, faille d'étanchéité, etc.) résultent de ces mesures écologiques qui ne font pas encore l'objet de normes.

Il est donc pertinent de travailler sur ces expériences de R&D sur la base de caractéristiques précises des cavités à créer selon les besoins des espèces et selon différents contextes d'intervention, en lien avec les architectes concepteurs et le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) qui fixe les règles de l'art dans le domaine de la construction.

Les échanges

Les opérations de rénovation et de démolition étant nombreuses, quelle est la capacité du tissu d'experts naturalistes à répondre à la demande grandissante de diagnostic ?

R : La formation de naturaliste est longue, on présuppose néanmoins que la demande se formalisant et devenant systématique, l'offre devrait pouvoir se structurer et s'étoffer.

Des limites techniques demeurent sur les outils de diagnostic notamment en conditions hivernales (problème de détectabilité des individus avec les endoscopes même thermiques).

Partage de connaissance à envisager sur les techniques de détection à coût abordable pour répondre à tout type de commanditaire (individuel ou gros opérateur).

Développer un réseau d'échange entre les experts notamment bureaux d'étude est suggéré => Proposition retenue par la DREAL en lien avec la Métropole.

Faut-il raisonner uniquement sur les observations naturalistes à un instant « t » pour établir une séquence ERC ou raisonner en potentialité dans la mesure ou au cours des saisons une colonisation peut s'établir si les cavités sont présentes.

R : La DREAL insiste sur l'importance de systématiser les bonnes pratiques d'observation et l'anticipation d'un arbre décisionnel en cas d'apparition d'espèces cibles sur un chantier. L'accompagnement d'un AMO écologue est nécessaire afin de bien mettre en œuvre le principe de précaution ainsi que l'adaptabilité des mesures en fonction des espèces rencontrées.

Quelles sont les techniques de fabrication de nichoirs préconisées, notamment dans le cadre d'atelier ou d'animation grand public ?

La LPO illustre les possibilités avec l'exemple des nichoirs créés via les centres sociaux de Décines : en papier mâché, papier collé, argile et béton bois.

Retour de la DREAL sur l'état d'avancement du plan de sauvegarde hirondelles et martinets : les outils déployés au travers du plan sont très précieux et de qualité. Il est constaté une meilleure prise en compte des enjeux du vivant dans les opérations urbaines. Avec un traitement systématique des espèces cibles.

La démarche du plan est à valoriser et à diffuser plus largement.

Malgré cette tendance au progrès, la DREAL souligne la fragilité de ces espèces et rappelle qu'il est toujours plus facile de préserver que de reconstituer.

Suites à donner

- La Direction de l'aménagement de la Métropole de Lyon est intéressée par une présentation du plan d'action et des ressources développées, à destination des chefs de projet aménageurs.
- Se rapprocher du CSTB et des architectes pour nourrir la recherche et développement sur le sujet de « l'intégration d'habitats d'espèces dans le bâti ».
- Développer un réseau d'échange sur les pratiques de diagnostic entre les experts notamment bureaux d'étude et suivre les démarches du club U2B (Urbanisme, Bâti & Biodiversité) et les travaux du PNA (Plan National d'Action) chiroptères dont les thématiques sont proches.

- La LPO souhaite initier un suivi de la mise en œuvre des diagnostics, mesures d'évitement et de réductions annoncées par les porteurs de projets. Ce travail pourrait contribuer à évaluer l'impact des mesures non pas projet par projet mais de manière cumulée à l'échelle du territoire et surtout à identifier les points d'amélioration.
- Faire évoluer la remontée d'information sur les alertes chantier pouvant impacter des nids. Développer une rubrique sur le site internet, autre ... ?
- Organiser un partage d'expérience sur la fabrication de nichoirs.

Les échanges se poursuivront au sein du groupe de travail en 2024 et le blog permettra à tous de mobiliser les ressources créées.

Prochaine rencontre du copil fin 2024.

ANNEXES

Présentation power point du 13 décembre 2023.